

Dernière session 2022

L'agent des transports prend en charge les tâches administratives liées au transport de marchandises. Il participe à l'organisation et à la mise en œuvre du transport, assure ou fait assurer les prestations associées. Il gère les stocks, contrôle les livraisons, communique avec les clients et les commerciaux. Au fait des règles douanières et des taxations, il vérifie les documents comptables et de synthèse, analyse les coûts et leurs conséquences sur les marges.

Il participe à la prospection commerciale, suit le règlement des factures, organise la chaîne logistique (transport, stockage, magasinage, distribution), prévient les litiges et participe à leur règlement.

 **Débouchés**

Chez un transporteur routier, il peut être employé d'affrètement, employé du service après-vente, employé du transit, billettiste ou tarifeur.

Métier(s) accessible(s) :

- Agent(e) de transit
- Conducteur (trice) routier (ière)

 **Accès à la Formation**
Admission de droit :

Après la 3^e, 2^{nde} pro Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

Admission conditionnelle :

- BEP Conduite et services dans le transport routier

Qualités requises :

- goût du contact
- capacités de communication
- sens de l'effort et des responsabilités - rigueur, sérieux, honnêteté

 **Programme**

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

 **Enseignements professionnels**

- **Connaissance des différents types de transport** : routiers, ferroviaires, fluviaux, combinés maritimes, aériens..., leur droit, leur réglementation nationale et internationale. Les organisations à caractère économique et douanier
- **Dédouanement** : textes réglementaires, régimes préférentiels, procédures, organisation générale du système intracommunautaire
- **Communication** : technologies et expression, langue vivante
- **Techniques** : commerciales et financières en transport routier. Prix de revient



- **Activités connexes** : chaîne logistique, gestion des moyens, d'emballage et de stockage...

Stage

La durée de formation en milieu professionnel est de 22 semaines à répartir sur les 3 années de formation.

Chaque période aura une durée minimale de 3 semaines.

Les activités confiées à l'élève pendant les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre l'évaluation des compétences :

- exécution d'une opération de transport : Réaliser l'opération de transport et Traiter des flux de marchandises
- suivi d'une opération de transport : Contrôler la réalisation de l'opération de transport, Traiter les dysfonctionnements et les réclamations, Clôturer le dossier de transport,
- respect des procédures qualité, sécurité, sûreté et des contraintes environnementales,
- Mettre en œuvre les procédures de sûreté, de sécurité, Repérer les contraintes environnementales.
- relations avec les partenaires : Accueillir ou contacter l'interlocuteur ; Identifier le besoin de l'interlocuteur ; Collecter des informations ; Transmettre des informations ; Formuler une réponse orale ; Formuler oralement un besoin ; Rédiger des messages courants

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Économie-droit	1
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1
E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	5
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	
Sous-épreuve E31 : Pratique du transport en milieu professionnel	8
Sous-épreuve E32: Prévention santé environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	
Sous-épreuve E41 : langue vivante 1	2
Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2,5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2,5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 50 candidats inscrits, 50 présentés, 35 admis (soit 70.00% de réussite).

En 2018 : 29 candidats inscrits, 29 présents, 22 admis (soit 75,86% de réussite)

En 2019 : 31 candidats inscrits, 31 présents, 22 admis (soit 70,97 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 30 candidats présents, 22 candidats admis (soit 73,3% de réussite).

En 2019 : 26 candidats présents, 21 candidats admis (soit 80,8% de réussite)

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Gestion des transports et logistique associée
- DUT Gestion logistique et transport

Il existe aussi des formations en écoles spécialisées du transport et de la logistique (AFT-IFTIM notamment) délivrant des titres homologués par l'État.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

Lycée Ernest Ferroul (Public)

30 Nîmes

Lycée Gaston Darboux (Public)

30 Saint Christol les Ales

Lycée Jacques Prévert (Public)

34 Montpellier

Lycée Jules Guesde (Public)

66 Céret

Lycée professionnel Déodat de Séverac (Public)

Académie de Toulouse

31 Toulouse

Lycée des métiers Joseph Gallieni (Public)



81 Albi
Lycée professionnel Saint-Dominique (*privé*)

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guide régional « Après la 3e » et « L'après Bac pro »
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT »
- Dossiers « Le Dico des métiers »
- Parcours « Transport et logistique »
- Fiches métiers ONISEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan
04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr



**BAC
PRO**

Transport

centre d'information
et d'orientation 
Montpellier Centre

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr



mai-20

BAC PRO Transport